



Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 30/06/2026

ID : 074-247400690-20260622-B260622HAB008-DE



BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 22 JUIN 2026 – 19h00

Délibération n° b_20260622_hab_008

Adhésion pour la mandature de la Communauté de Communes du Genevois à InnoVales

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Bureau communautaire, dûment convoqué le seize juin deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps (38 rue Georges de Mestral à Archamps – 74160), sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 25

présents : 22

procurations : 2

votants : 24

PRESENTS : H. ANSELME, F. BENOIT, C. BILLARD DE SAINT LAUMER, S. CLAEYS, E. COLLOMB, N. CORVAÏA, A. DUPRAZ, Y. FOL, M. GENOUD, B. GONDOUIN, S. GRATTAROLY, J. LAVOREL, S. LUCAS, A. MAGNIN, C. MERLOT, L. MIVELLE, J-L. PECORINI, B. PERREARD, A. RIESEN, E. ROSAY, C. VINCENT, D. ZAMOFING

REPRESENTES : N. DUPERRET par E. COLLOMB, M. MERMIN par F. BENOIT

ABSENT : O. CARRILLAT

Secrétaire de séance : Monsieur David ZAMOFING

Le Bureau communautaire,

Vu l'exposé de Madame Vincent, 1ère Vice-Présidente,

Association haut-savoyarde à but non lucratif régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, InnoVales a pour but :

- La promotion de tout projet et toute forme d'activité économique et d'expérimentation répondant aux critères du développement durable.
- Le soutien et la promotion de l'innovation sociale sous toutes ses formes pour favoriser l'émergence et le développement d'entreprises et de structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur le territoire.

- L'observation des processus de développements économiques territoriaux en vue d'y insérer des activités relevant de l'ESS, et d'assurer l'interface avec les acteurs territoriaux de l'insertion par l'économie.
- La recherche de l'utilité sociale au sens de l'article 2 de la loi sur l'ESS du 31 juillet 2014.

InnoVales assure depuis de longues années pour la Communauté de Communes du Genevois un conseil neutre, gratuit et personnalisé aux ménages qui portent un projet de rénovation de leur logement, dans le cadre des dispositifs Régenero, Haute-Savoie Rénovation Energétique et aujourd'hui France-Rénov Haute-Savoie. Une convention d'objectifs pluriannuels encadre les modalités de réalisation de cette prestation par la Communauté de Communes.

L'adhésion de la collectivité à InnoVales permettrait de renforcer son soutien à celle-ci, de participer à l'Assemblée générale.

La présente délibération a donc pour objet d'approuver l'adhésion, pour la mandature, de la Communauté de Communes à InnoVales, sous réserve qu'elle s'acquitte chaque année de la cotisation s'élevant à 300 € en 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 3 : développement d'une nouvelle politique du logement ;

Vu la délibération n° 20230925_cc_hab_103 du Conseil communautaire du 25 septembre 2023 portant adoption du Programme local de l'habitat n° 03 ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière de politique en direction des associations et organismes ;

Vu la délibération n° c_20260302_fin_005 du Conseil communautaire du 02 mars 2026 portant adoption du budget primitif 2026 – Budget principal ;

Vu la délibération n° c_20260407_adm_015 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant élection des membres du Bureau communautaire : Vice-Présidents et autres Conseillers communautaires ;

Vu la délibération n° c_20260407_adm_016 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, et notamment approuver l'adhésion de la collectivité à des organismes relevant du droit public ou privé à l'exception des établissements publics ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 : approuve l'adhésion, pour la mandature, de la Communauté de communes du Genevois à InnoVales.

Article 2 : autorise le versement chaque année du montant de la cotisation à InnoVales, s'élevant à 300 € en 2026 conformément au formulaire en ligne sur le site Internet de l'association.

Article 3 : prévoit l'inscription des crédits au budget principal – exercices 2026 et suivants – chapitre 65 - autres charges de gestion courante

Article 4 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,
David ZAMOFING

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette délibération :

- Télétransmise en Préfecture le 30/06/2026
- Publiée le 30/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.